



Commune de
POIX-TERRON

Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 6 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie OUDART, Maire de la Commune, en suite de convocation du vingt-quatre février deux mille vingt-cinq.

Présents : M. OUDART Jean-Marie, Maire, Mmes : COPIT Sabrina, DEPREUX Isabelle, MM : BERNARD Philippe, CARRARA Walter, CHAMPENOIS Hugues, GAUCHER Pierre, LEGER Dominique, VUARNESSON Benoit

Excusés : Mmes COLINET Coralie, DIAZ Doris, MM BAUDART Emmanuel (pouvoir donné à Mme DEPREUX), HENON Aurélien (pouvoir donné à Mr CHAMPENOIS)

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Mme DEPREUX Isabelle est désignée pour remplir cette fonction.

Mr le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assemblée et évoque le procès-verbal de la réunion précédente du 16 décembre 2024, lequel est approuvé à l'unanimité des présents de cette session.

ORDRE DU JOUR

- Remboursement exceptionnel suite au repas des aînés
- Rapport triennal de l'artificialisation des sols
- Travaux logements
- Terrain SNCF pour parking
- Admission en non-valeur de créances éteintes
- Travaux en cours
- Travaux Divers
- Divers

REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL SUITE AU REPAS DES AINES

Indépendamment du traiteur, les autres achats pour le repas des anciens sont habituellement faits à Cora par un membre de la commission sociales (ex-CCAS), en général par Mme _____, extérieure au conseil municipal. Cette année, en raison du changement d'enseigne, une carte pro a été faite à Carrefour et ne pouvait être utilisée pour le moment qu'au magasin de la Croisette.

Les achats de type vins, champagne, eau, café, gâteaux apéritifs ont été réalisés le 29 janvier 2025 pour le repas du 31 janvier. La carte pro n'a pas fonctionné. Mme _____ a payé les achats de la commune avec sa carte bancaire personnelle pour un montant de 1237,77 €.

Le Trésor Public ne trouvant pas de solution rapidement afin que la commune puisse la rembourser dans les meilleurs délais, Mr le Maire lui a fait un virement depuis son compte personnel.

La commune doit désormais rembourser Mr le Maire d'un montant de 1237,77 €.

Pour cela le conseil municipal doit prendre une délibération.

Vote : 11 voix pour.

RAPPORT TRIENNAL DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

En date du 9 décembre 2024, le Préfet des Ardennes a signé un courrier de la DDT demandant aux communes d'élaborer un rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols, de le présenter en conseil municipal pour qu'il soit

adopté avant le 31 décembre 2024.

Devant l'impossibilité technique de cette demande, les services de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises se sont proposés d'aider les communes pour la génération du rapport et ont obtenu un délai supplémentaire.

Voici donc le rapport : les chiffres sont fournis par le CEREMA. Les communes doivent être attentive à la consommation foncière de 2021 et 2022. Un quota des consommations à l'échelle de la com com sera calculé et donnera la part restante pouvant être programmée sur le PLUI pour de futures extensions urbaines.

Pour Poix-Terron : 0 conso en 2021 (suite covid, pas de demande d'urba ou autres), 2430 m2 conso en 2022 (cohérent par rapport aux dossiers traités en mairie).

Délibération : Après étude du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de la commune, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'approuver.

Ce rapport figure en annexe de la présente délibération.

Vote : 11 voix pour

TRAVAUX LOGEMENTS

- Logement au-dessus de la Poste : le devis pour la chaudière va être signé (2 devis à comparer)
- Logement à côté de la Salle de la Vence : Mme Francine Justine, architecte doit évaluer tous les travaux à faire et définir des lots. La commune peut solliciter une subvention à la Région sur l'enveloppe « Coup de Pouce Rural »
- Logements Rue du Pré Waguet : Le F2 et le F5 qui est vide : les portes d'entrée vont être changées. Plus étanche à la pluie et au froid. Le logement vide remis sur le marché de la location après.
- Ex-logement au-dessus FCPN : la FCPN choisi de l'occuper comme bureaux. Un loyer avait déjà été voté pour cette situation.

TERRAIN SNCF POUR PARKING

RDV reporté. Acquisition en bonne voie pour en faire un parking. Le plus rapidement possible avant début travaux tiers-lieu.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique définitive qui s'impose à la collectivité et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Il s'agit notamment de dettes annulées suite aux décisions de la commission de surendettement des Ardennes pour les particuliers et aux décisions de tribunaux de commerce pour les entreprises.

Il vous est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables par la collectivité suite à ces

décisions, dont le montant total s'élève à : 1063,65 €

Ainsi,

Le Conseil municipal décide

- d'autoriser le Maire à émettre un mandat au compte 6542 "Créances éteintes" d'un montant de : 1063,65 €

- d'autoriser le Maire à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

Vote : 11 voix pour

TRAVAUX EN COURS

- Cimetière : devis Colas et Brunelet signés et subvention de 20 000 € sollicitée auprès de la Région
- Cave-urnes : en cours de pose, reste la partie granit à poser, le jardin du souvenir suivra
- La pose des panneaux et le traçage commandés chez Keller : pas de date de réalisation

- Pigeonnier contraceptif : lieu défini : scellement des supports de pieds par les agents avant avril
- Passage piéton devant Grande Rue : attente autorisation département pour déplacer tracé de 10m

DIVERS

- Tarifs de l'eau 2025 : comme décidé en réunion de décembre, vu les nouvelles redevances, le prix de l'eau refacturée aux administrés n'augmentera pas :
1,10€/m3 et 20€/semestre l'abonnement compteur
Vote : 11 voix pour
- Protection sociale complémentaire : le centre de gestion va lancer un marché groupé pour la mutuelle que la commune aura obligation de proposer aux agents dès janvier 2026
Vote : 11 voix pour
- Réunion pour la habitants de Champ Rose organisée vendredi 7 mars à 18h30 en mairie pour expliquer ce qui peut être fait sur la voie par la commune. Chemin Champ Rose est un chemin d'Association foncière. Après exposé du maire, des avis négatifs sur la participation aux travaux de la commune.
- Réunion sur le frelon asiatique : réunion publique organisée le 13 mars à Poix-Terron par la communauté de communes.
- Vidéosurveillance des particuliers : une information rappelant les règles en vigueur concernant l'installation de caméras de vidéosurveillance à usage privé sera distribuée dans toutes les boites aux lettres de la commune.
- Reçu agents du Département : souhaite desservir Poix-Terron avec bus PMI itinérant
- Marché de printemps : 9 avril : en phase d'inscription des commerçants. Dominique LEGER est chargé de l'organisation.
- Marché de travaux pour La Locomotive en cours : fin de dépôt des offres le 31 mars à midi. Etude par la commission d'appel d'offres fin avril.
- Avenant Marché MO La Locomotive :
Vu la réévaluation du montant du marché public à 2 167 000 € HT approuvé par délibération en date du 16 décembre 2024, un avenant doit être signé pour mise à jour du montant avec le groupement pour la maîtrise d'œuvre. Le conseil municipal charge le maire de signer l'avenant.
Vote : 11 voix pour
- Signalétique dans la commune pour indiquer les commerces et services : à l'étude pour une nouvelle signalétique homogène et actualisée.
- Main courante au terrain de foot : faire des réparations en attendant une réponse du comité concernant la réglementation actuelle.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 21H35

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

